1re Année N° 11 — PARAIT LE SAMEDI — 5 Décembre 1885.

SISTERON-JOURNAL

Politique, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENT
Payable d'avance, 4 fr. par An.

Bureau à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant

ANNONCES
Judiciaires, la ligne 0, 20 cent.
Commerciales, à forfait

PRIME A NOS LECTEURS

Les 30 premiers Abonnés recevront gratuitement en prime, un splendide Calendrier cartonné, de 23 cent. sur 30, sujet or et chromo, tiré a 7 couleurs, du prix de 1 fr. 50 en librairie.

Toute commande d'imprimés s'élevant à 15 francs, donne droit à un abonnement d'un an à *Sisteron-Journal*.

Enfin, soucieux de faire plaisir à nos lecteurs et abonnés, nous venons de passer un traité avec un artiste parisien par suite duquel nous pouvons leur livrer un *portrait, peint à l'huile*, sur un panneau acajou au *prix incroyable de 15 fr.* au lieu de *30 fr.* qui en est le prix ordinaire. Ces portraits ont la dimension d'une carte album et sont d'une ressemblance parfaite, ce sont de vrais petits bijoux.

Tous nos abonnés qui veulent obtenir notre prime n'ont qu'à nous envoyer leur photographie avec les renseignements suivants : la couleur des yeux, des cheveux, de la barbe, du teint et des vêtements, et un mandat poste de 15 fr. Sous huit ou dix jours, ils recevront directement de Paris leur portrait.

Si l'un de nos lecteurs voulait avoir son portrait buste peint sur toile, grandeur nature, par un artiste exposant du salon de Paris, nous pouvons le lui faire au prix incroyable de 150 fr. au lieu de 250 fr. prix ordinaire.

ECHOS ET NOUVELLES

La Chambre a nommé dans ses bureaux trois commissions importantes :

La première relative à la loi sur la suppression des livrets d'ouvriers. Elle est composée de MM. Rochet, Lagrange, Laur, Lyonnais, Proal, Baltet, Binachon, Bernier, Camelinat, Prouard, Réault et Duval (Haute-Savoie).

La commission relative à la loi sur les pensions civiles, (proposition Remoiville).

La commission relative à la loi sur les dessins et modèles industriels.

Le ministre de la marine vient de décider le congédiement anticipé a partir du 15 décembre de la classe 1880 et des engagés volontaires libérables avant le 1er janvier 1886, il vient de décider, en outre, la réduction à 45 mois de la période d'activité à exiger des inscrits maritimes avant leur envoi en congé renouvelable, à partir du 1er janvier 1886.

La Société des secours pour les blessés militaires (Croix-Rouge française) envoie aux blessés serbes et aux blessés bulgares, par l'entremise des deux Sociétés de secours nationales, des dons en nature (cordiaux, lainages, objets de pansement), pour une somme de 8.000 francs.

Une communiquation téléphonique vient d'être constituée par les soins du ministère des postes et télégraphes entre Paris et Reims.

Elle sera mise en service le 1er décembre 1885.

Un décret inséré au *Journal Officiel* fixe à 1 franc par cinq minutes de conversation la taxe à percevoir pour les communications téléphoniques.

L'Angleterre a proposé de reconnaitre la souveraineté espagnole sur les Carolines, mais en demandant les mêmes avantages commerciaux dans ces deux îles que ceux de l'Espagne.

Le ministre des affaires étrangères d'Espagne M. Elduayen, avant de quitter le ministère a signé ce soir le protocole avec le représentant de l'Allemagne, arrivé depuis ce matin de Berlin,

L'affaire est donc définitivement terminée.

Révolution au journal le *Pays*.

Samedi, M. Paul de Cassagnac recevait une lettre de M. de Loqueyssie, représentant la propriété du journal, lui annonçant que par suite d'un changement dans la politique du journal, il se voyait forcé de lui demander sa démission.

La rédaction entière a suivi son rédacteur en chef.

C'est M, Robert Michell qui va prendre la direction de l'ancien journal de M. Paul de Cassagnac.

L'inhumation du roi Alphonse a eu lieu conformément au cérémonial usité.

De nombreuses familles de Madrid avaient précédé le train royal à l'Escurial; celui-ci a été salué à son arrivé par des salves d'artillerie ; il comprenait neuf wagons dans lesquels avaient pris place les grands d'Espagne, le ministre de la justice, les députés, les sénateurs et les officiers du palais. La municipalité, les autorités de l'Escurial et les bénédictins du monastère ont déposé des couronnes sur le cercueil.

Un grand nombre de dames ont accompagné à pied le corps jusqu'au monastère.

Les funérailles du roi sont ajournées au 10 décembre, afin de donner aux personnages attendus le temps d'arriver.

M. le baron des Michels représentera le gouvernement français aux funérailles du roi Alphonse.

Le général Pitié et le colonel Lichtenstein y représenteront le président de la République.

L'*Impartial* dément la nouvelle qu'il avait donné lui-même, d'après laquelle le roi Alphonse laisserait une cinquantaine de millions.

Un ordre de cabinet de l'empereur d'Allemagne dispose que les officiers du 15e hulans en garnison à Strasbourg, porteront pendant quinze jours un crêpe au bras gauche en signe de deuil, à l'occasion de la mort du roi Alphonse XII, colonel honoraire de ce régiment.

Curieux rapprochements.

C'est le 25 novembre 1885 que le roi don Alphonse XII est mort au château du Pardo. Or, c'est dans cette même résidence du Pardo qu'il avait reçu l'archiduchesse Marie-Christine, le premier jour de son entrée en Espagne, c'est-à-dire le 25 novembre 1879.

Le roi était né à Madrid, au Palais-Royal, le 28 novembre 1857, et c'est le 28 novembre 1885, c'est-à-dire le jour anniversaire de sa naissance, que son corps a été porté dans ce même palais.

Bien plus, il s'était marié le 29 novembre 1879 et c'est le 29 novembre 1885 qu'il a été enseveli à l'Escurial.

Lundi matin la Commission du Tonkin a entendu le général Brière de l'Isle.

Le général a exposé très nettement la situation dans notre nonvelle colonie. Il estime, a-t-il dit, que la période militaire est close depuis la signature du traité de paix avec la Chine, qui a été très régulièrement d'ailleurs exécuté par cette puissance.

A l'heure actuelle, dit-il, tout se réduit à une question de police générale qui est facile à organiser. Répondant aux objections de certains membres relativement à l'organisation des régiments indigènes dont il a été question, le général Brière de l'Isle a déclaré que les soldats annamites bien encadrés se battent admirablement. Les tirailleurs tonkinois a-t-il ajouté sont l'armée de l'avenir.

Une fois le pays bien organisé et l'œuvre de la gendarmerie terminée 5 ou 6,000 hommes de troupes françaises formant les cadres, mêlés avec 12 ou 15,000 tonkinois suffiront largement pour assurer notre protectorat sur le tonkin.

Les déclarations importantes du général ont produit une vive impression sur la Commission qui paraît beaucoup mieux disposée en faveur de l'occupation de la colonie, pour laquelle la France a dépensé tant de sang et d'argent.

© VILLE DE SISTERON

Mardi, à la séance de la commission parlementaire du Tonkin, le général Brière de l'Isle a porté contre le colonel Herbinger, la plus grave des accusations. Suivant l'ancien commandant en chef du corps expéditionnaire, c'est au colonel seul qu'incomberait toutes les responsabilités dans l'affaire de Lang-Son. Ces imputations d'une importance extrême, nécessitent une enquête sérieuse sur la malheureuse retraite du 29 mars, afin que la part des responsabilités soit nettement établie.

Malgré l'émotion bien légitime qu'ont fait naître les déclarations de M. Brière de l'Isle, on s'accorde à dire que le passé tout entier du colonel Herbinger proteste hautement contre l'accusation dont il vient d'être l'objet.

Nous croyons savoir que la Compagnie P.-L.-M. doit faire prochainement l'essai dans ses wagons, d'un nouvel appareil électrique qui indique automatiquement, dans chaque compartiment, le nom de la station où l'on se trouve. Ce serait là une mesure excellente, car bien des voyageurs n'entendent pas toujours crier distinctement les noms des stations où ils doivent s'arrêter et poursuivent leur route, ce qui est très désagréable pour eux et pour leur bourse. Ajoutons que l'appareil en question existe déjà dans les wagons des chemins de fer anglais.

NABRATOR.

Chronique Locale

ET RÉGIONALE

Sisteron

La foire dite de Ste-Catherine, a été favorisée par un temps splendide ; de nombreux étrangers s'étaient donné rendez-vous sur notre place. Les transactions ont été fructueuses.

Dimanche dernier, la Société musicale des Touristes des Alpes, a donné son bal annuel, dans la salle du Casino. Comme d'habitude, ce bal a été très brillant. Le meilleur entrain n'a cessé d'y régner jusqu'à l'heure règlementaire où, Messieurs les gendarmes, ont fait observer que c'était le moment d'aller prendre du repos, que, danseuses et danseurs avaient bien gagné.

Nous croyons pouvoir annoncer que la Société musicale prépare un concert à la suite duquel seraient tirés les lots non réclamés de la dernière tombola.

Parmi ces lots se trouve une garniture de cheminée d'une valeur sérieuse.

Les jeunes soldats de la classe sont partis. Ils ont été se plonger dans le giron du général Campenon et vont bientôt être à même de connaître toutes les jouissances que leur réserve la vie militaire, depuis la gamelle jusqu'à la clarinette de cinq pieds.

La gamelle et son contenu jouent un grand rôle dans la vie militaire et nous rappellent l'opinion d'un capitaine à ce sujet.

Le capitaine :

— Caporal, je ne veux point voir de soupe rester dans la gamelle ; cela me prouverait qu'elle n'est pas bonne.

— Mais, mon capitaine...

— Taisez-vous.

Le même capitaine le lendemain.

— Caporal, je veux qu'il reste toujours de la soupe dans les gamelles, je serai certain que les hommes en ont assez.

— Mais, capitaine...

— Taisez-vous.

— L'état vient de voter le traitement du professeur d'agriculture de notre collège.

Le dimanche, 13 décembre courant, aura lieu l'adjudication de l'éclairage de la ville.

La mise à prix est fixée à 4,000 francs. Nous voilà pendant 4 nouvelles années condamnés au défectueux éclairage au pétrole, alors que bon nombre de villes qui n'ont pas cette somme inscrite à leur budget, sont éclairées au gaz.

Et dire qu'il y a quelque temps ont nous faisait miroiter la lumière électrique !

O farceurs !...

Des conférences scientifiques et littéraires seront données cet hiver, dans la salle Ste-Marie, par MM. G. B., G. T. et D.

Cette salle sera trop petite pour contenir le public des deux sexes qui ira écouter la parole autorisée des conférenciers dont la modestie ne nous permet pas de les désigner aujourd'hui autrement que par leurs initiales.

Incessamment, aura lieu au casino, la reprise des concerts. On parle d'une troupe lyrique destinée à faire courir *tout Sisteron* à la salle de la rue de Provence.

On lit dans la *Revue pédagogique* (n° du 15 novembre) :

Les demandes d'emplois d'instituteurs et d'institutrices. — « D'après une statistique établie le mois « dernier par le Ministère de l'Instruction « publique à l'aide de renseignements « précis fournis par les inspecteurs d'Aca- « démie, le nombre des demandes d'em- « plois d'instituteurs et d'institutrices for- « mées par des candidats remplissant les « conditions réglementaires était, à la date « du 5 octobre dernier, de 21.619.

« Un certain nombre de postulants ayant « adressé des demandes à différents ins- « pecteurs d'Académie simultanément, il « faut, pour obtenir le nombre exact des « candidats, défalquer de ce total, les de- « mandes qui font double emploi.

« Cette défalcation faite, le nombre des « candidats s'élève encore à 14.722 et se « décompose ainsi :

« Pour les aspirants, 4.178, dont 205 « possèdent le brevet supérieur.

« Pour les aspirantes, 9.760, dont 750 « sont pourvues du brevet supérieur.

« Il y a en outre 784 demandes d'emploi « dans les écoles maternelles. Les postu- « lantes ont toutes obtenu le titre qui leur « est nécessaire et la plupart d'entre elles, « ont en outre le brevet élémentaire.

« Ces chiffres sont assez éloquents par « eux-mêmes pour se passer de tout com- « mentaire ; ils indiquent une situation « faite pour donner à réfléchir aux famil- « les. L. A. »

Nous croyons savoir que dans le département des Basses-Alpes il y a actuellement un grand nombre de demandes déjà anciennes auxquelles l'administration ne pourra de longtemps donner aucune suite.

Le Savantissime Sifflet *qui, dans le dernier numéro du* « Républicain des Alpes » *essaye de faire le malin et relève à notre encontre des fautes de composition imputables aux compositeurs, en sera pour son érudition* (?)... *et ses impertinences.*

Les attaques des reporters de mardi-gras qui s'affublent prudemment du masque de l'anonyme, nous laissent dans la plus complète indifférence.

Si nous voulions chercher la petite bête chez notre excellent confrère de Manosque, nous relèverions des phrases dont le cocasse ne laisse rien à désirer.

Nous serons plus charitables ; nous laisserons aux lecteurs de ce journal le soin de cueillir les perles dont il est enrichi.

C'est l'éternelle histoire de la paille et de la poutre.

CAUSERIE

La succession d'Espagne !... Que de cheveux blancs ne nous a pas fait prendre autrefois l'étude de cette malheureuse question, lorsque infortunés rhétoriciens nous étions obligés de nous lancer dans des réflexions plus ou moins personnelles sur les conséquences de la mort de Charles II et sur les chances diverses des prétendants à sa couronne ! Aujourd'hui pareil sujet s'impose à l'étude des hommes d'Etat espagnols et je ne crois pas qu'il soit plus facile de lui trouver une solution en 1885 qu'en 1700. Le ciel politique de l'Espagne est peut-être plus obscur encore après la mort

© VILLE DE SISTERON

d'Alphonse XII, qu'il ne l'était après celle de Charles II.

« Quel conflit ! quel conflit!....» s'est écrié en expirant le jeune roi d'Espagne, et ce cri ne doit pas être considéré comme une divagation d'agonisant, mais bien comme une prévision exacte de ce qui allait arriver. Une enfant en bas-âge, une régence longue et difficile, des prétendants que rien ne peut désarmer, des politiques ambitieux, la guerre civile possible, une querelle interminable avec une grande nation, voilà ce qui devait se présenter à la vue d'Alphonse XII durant ses longues heures d'agonie, et certes ces visions n'étaient pas faites pour égayer ses derniers moments.

Pauvre Alphonse XII ! Quel éclatant démenti sa vie toute entière donne une fois de plus à la vieille maxime : « Heureux comme un roi. » L'exil dans son enfance, une restauration à travers des guerres civiles dans sa jeunesse ; puis des inondations, des tremblements de terre, un des fléau les plus terribles: le choléra, viennent attrister son règne ; et après, les troubles politiques, les manifestations de Paris, les démêlés avec le *peuple de fer* à propos des Carolines !

Encore si les joies du foyer — ces joies que peut avoir le dernier des muletiers de son royaume — lui avaient été accordées! Mais non, la grâcieuse Mercédès, sa première compagne, lui est enlevée quelques mois après son mariage, le laissant dans une tristesse qui bientôt devait dégénérer en maladie, une maladie terrible qui ne vous épargne quelques temps que pour mieux vous permettre de vous voir mourir!

Non, on ne peut faire entendre aucun reproche devant une infortune pareille ; on ne peut avoir que de la pitié pour ce malheureux prince.

Pauvre roi Alphonse ! Pauvre Espagne surtout !

. . .

M. Coppée vient de donner à l'Odéon les *Jacobites*. Cette pièce n'augmentera probablement guère sa réputation comme dramaturge, mais elle consacrera une fois de plus sa gloire comme poëte. C'est plutôt une épopée qu'un drame ; et une épopée dans laquelle sont peints de main de maître, les grands et nobles sentiments de patriotisme, de bravoure et de générosité. La scène se passe en Ecosse, ce pays qui a été comme l'Irlande, témoin de tant d'actes de courage et victime de tant de tyrannie. Charles-Edouard Stuart vient en 1745 dans sa patrie pour reconquérir le trône de ses pères. Ses partisans sont peu nombreux il est vrai, mais dévoués jusqu'à la mort.

Les femmes mêmes embrassent la cause du prince qui est jeune, noble et beau. La femme de Lord Fingall, le chef de ses partisans brûle pour lui d'un amour qu'il partage. Une autre femme aussi l'aime, mais l'aime en secret, c'est Marie la fille d'Angus pauvre mendiant aveugle. Sous les haillons d'Angus bat un cœur dévoué à toutes les libertés du pays et plein de haine contre l'étranger, et le mendiant parcourt les campagnes, guidé par sa fille, pour appeler les paysans au bon combat. Marie elle-même se fait l'apôtre du jeune prince qu'elle aime et elle provoque une explosion de patriotisme dans toute l'Ecosse en répétant l'antique et héroïque chanson de la Claymore.

Claymore dont on nous dépouille
Et qu'on proscrit, comme le Roi
Ne crains ni l'oubli, ni la rouille,
Toujours l'Ecosse pense à toi !
Nous te ferons briller encore
Aux regards de l'Anglais bourreau.
Dors jusque-là, bonne Claymore,
Avec notre honneur pour fourreau.

. . . . . .

Elle n'est pas payée de retour l'obscure mendiante ! Charles-Edouard aime lady Dora, la femme de lord Fingall ; celui-ci ne saurait rien, sans ses compagnons, qui puritains comme tous les Ecossais, s'indignent des aventures galantes de leur jeune prince et conduisent le mari outragé surprendre Charles-Edouard et Dora dans un de leurs rendez-vous. Mais Marie pour sauver son prince que Fingall abandonnerait devant la preuve de son déshonneur, Marie pousse le dévouement jusqu'à se faire passer pour la maîtresse de Charles-Edouard, et c'est elle que les Ecossais trouvent à la place de lady Dora. Angus par la contrainte des chefs devant lui et leurs réponses évasives comprend le malheur qui le frappe, sa douleur ne connaît plus de bornes, il maudit Charles, il maudit sa fille. Mais son erreur est vite dissipée et lorsque Marie lui avoue son dévouement, il la bénit.

Si les derniers actes avaient été pareils aux premiers, le drame de M. Coppée aurait été en tous points un chef d'œuvre, malheureusement dans les actes suivants, l'auteur se lance un peu trop dans la fantaisie.

Charles-Edouard, battu, traqué par ses ennemis, arrive sous un déguisement dans une ferme où il rencontre Fingall proscrit comme lui et pleurant dans le silence lady Dora, tuée dans une précédente bataille. Le hasard lui révèle que sous le même toit que lui repose l'amant de sa femme ; un médaillon tombée des vêtements de Dora au moment de sa mort et apporté par un jeune paysan lui apprend son déshonneur. Il va se venger et tuer Charles, mais le prince est son hôte et le fils de ses anciens rois, et lorsque des soldats anglais envoyés à sa poursuite se présentent, il se livre à sa place.

Charles-Edouard réduit à se cacher continuellement, à mendier son pain, arrive enfin au bord de la mer où des amis l'attendent pour le sauver. Avec lui y arrivent deux mendiants, le vieil Angus et sa fille; Marie étouffe de nouveau dans son cœur l'aveu de son amour et meurt consumée par un mal foudroyant.

Il y a plus d'un rapport entre les *Jacobites* et le *Roi s'amuse* de Victor Hugo. Les mêmes inégalités, les mêmes qualités s'y rencontrent. Toutefois, il est permis d'affirmer que les *Jacobites* feront plus pour la gloire de M. Coppée que le *Roi s'amuse* n'a fait pour celle de V. Hugo.

De Saint-Mens.

Les lettres chargées

Nous donnons ci-dessous un intéressant renseignement, relatif à la façon dont les timbres-poste doivent être placés sur les letires chargées. Voici le texte de l'article adopté au congrès de Paris en 1878 :

« Les timbres-poste employés à l'affranchissement des lettres chargées doivent être espacés, afin qu'ils ne puissent servir à cacher des lésions de l'enveloppe, ils ne doivent pas non plus être repliés sur les deux faces de l'enveloppe de manière à couvrir la bordure. »

C'est dans l'intérêt des expéditeurs et des destinataires que cette mesure a été prise.

Il est, en effet, certain que plusieurs timbres, placés sans espaces blanc intermédiaire, couvrent une place assez grande pour qu'en les soulevant délicatement, il soit possible de pratiquer une ouverture et de retirer un billet de banque.

La réintégration des timbres masquant l'ouverture, une pareille fraude est invisible pour le destinataire de la lettre chargée, qui ne peut s'apercevoir du vol qu'après acceptation écrite sur le registre du facteur, par conséquent trop tard pour pouvoir réclamer utilement.

Les employés, dans le cas où l'expéditeur refuse de se plier à ces formalités, acceptent le dépôt de la lettre, mais en inscrivant au dos : *refus de régulariser*, qui décharge la poste de sa responsabilité.

LES CAISSES D'EPARGNE

La progression de l'épargne populaire n'est-elle pas de nature à réfuter victorieusement les Jérémies réactionnaires qui, dans un but facile à pénétrer, proclament l'appauvrissement croissant des travailleurs ?

Le relevé officiel de la situation des caisses d'épargne de 1869 à 1883 va répondre :

Le nombre des livrets, qui était en 1869 de 2,130,768, atteignait à la fin de 1883 le chiffre de 4,535,431.

Dans la dernière année de l'empire, on comptait en France un déposant pour dix-huit habitants ; il en existe actuellement un pour huit habitants.

Le montant des fonds appartenant aux déposants s'élevait en 1869 à 711 millions de francs, et en 1883 à 1 milliard 816 millions de francs.

La moyenne des livrets a progressé pour la période que nous résumons de 333 à 400 francs.

Cette statistique ne comprend pas les résultats de la Caisse d'épargne postale instituée par l'Etat en 1882, et dont les dépôts vont chaque année en augmentant.

Signe d'appauvrissement, n'est-ce pas?

© VILLE DE SISTERON

BOUQUETS DE NICE NATURELS

FLEURS ASSORTIES

Bouquets blancs, Camélias et Orangers pour mariées

PRIX MODÉRÉS

Livraison en 4 jours

L. ASTIER

Rue Droite

—« *SISTERON* »—

BOULANGERIE

H. PELLEGRIN

RUE DROITE

SISTERON

PAIN EN TOUT GENRE, GRAINS ET SONS

GROS ET DÉTAIL

MAISON

L. CHRESTIAN

Fondée en 1790

CONFISERIE ET PATISSERIE

VINS FINS ET LIQUEURS

Desserts Assortis

Pour Noces et Baptêmes

IMPRESSIONS

COMMERCIALES

ET DE LUXE

CIRCULAIRES

TÊTES DE LETTRES

BROCHURES

LETTRES DE MARIAGE

DE NAISSANCE

ET DE DÉCÈS

PRIX - COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B.-A.)

AUG. TURIN

CARTES DE VISITE ET D'ADRESSE

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les

IMPRESSIONS LITHOGRAPHIQUES

Livraisons rapides — Prix modérés

IMPRESSIONS

COMMERCIALES

ET DE LUXE

FACTURES

LIVRES A SOUCHE

REGISTRES

LABEURS

PROSPECTUS

MANDATS

ÉTIQUETTES EN COULEURS

VARIÉES

Culture Horticole

Arbres fruitiers et d'ornement

Graines potagères, fourragères

ET DE FLEURS

GROS — DÉTAIL

J.-B. ROLLAND

SISTERON

A LA LYRE PROVENÇALE

THÉODORE ROBERT

Luthier

Rue des Récolettes, 13, MARSEILLE

MAISON A VENDRE

Rue Sainte-Claire

FACILITÉ POUR LE PAYEMENT

S'adresser au Bureau du Journal

Et à Me A. BASSAC, notaire

CHAMBRE

A LOUER

RUE DROITE (maison Imbert, pharmacien)

S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE

BILLARD D'OCCASION

à très bonnes conditions

S'adresser au CAFÉ du JARDIN

TRICOTERIE ET CONFECTIONS

MOUCHOIRS ET CRAVATES

F. FERRARY FILS AINÉ

Place de l'Horloge

SISTERON

GRANDE CHAPELLERIE

L. LIEUTIER Fils

Rue Mercerie

SISTERON

NOUVEAUTÉS ET FANTAISIE

L'Imprimeur-Gérant : A. TURIN

Certifié conforme,
Le Gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,
Le Maire,

© VILLE DE SISTERON